

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 55

présenté par

M. Eckert, rapporteur au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 18**

Supprimer l'alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de supprimer une disposition de l'article 18, dont la présence dans le texte n'était en réalité pas souhaitée.

Le Gouvernement n'ayant pas corrigé son erreur de plume en première lecture, il convient de le faire avant la promulgation du texte.